

Parcours usager

Vous êtes une TPE



Souscription à un abonnement fibre

Vous contactez un opérateur commercial.



Échec d'intervention technique

Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, vous déposez :

- votre attestation d'échec de raccordement,
- la pièce d'identité et le mandat de votre représentant
- votre numéro SIRET pour tester votre éligibilité.



Attribution d'aide et recherche d'un prestataire

Si vous êtes éligible, l'ASP vous notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. Vous contactez une entreprise de travaux de votre choix ou conseillée par votre opérateur.



Facturation des travaux

L'entreprise prestataire vous facture le montant des travaux, minoré de votre forfait d'aide (généralement sans reste à charge).



Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, vous recontactez votre opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.

critères d'éligibilité



Local d'un bâtiment individuel
dans une commune concernée par la
fermeture du réseau cuivre
d'ici le 31 janvier 2027



< 2 M€ CA
< 10 salariés
> 1 an d'ancienneté